

REPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNE dont la population est de 3500 habitants et plus - VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 21340270400018

POSTE COMPTABLE : TRESORERIE DE COURNONTERRAL

M. 14

**Budget primitif
voté par nature**

BUDGET : BUDGET PRINCIPAL (3)

ANNEE 2016

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).

(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.

(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Sommaire

I - Informations générales (6)

A - Informations statistiques, fiscales et financières	4
B - Modalités de vote du budget	5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Sections	6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres	7
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres	9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses	11
B2 - Balance générale du budget - Recettes	13

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses	15
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes	18
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses	20
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes	22
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles	24

IV - Annexes (7)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1)	25
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement	Sans Objet
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement	Sans Objet
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie	30
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette	31
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux	36
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours	37
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture	38
A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme	40
A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes	41
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements	42
A4 - Etat des provisions	43
A5 - Etalement des provisions	44
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses	45
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes	46
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2)	Sans Objet
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2)	Sans Objet
A7.2.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (3)	Sans Objet
A7.2.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (3)	Sans Objet
A8 - Etat des charges transférées	48
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers	49

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement (4)	50
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt	51
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail	52
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé	53
B1.5 - Etat des autres engagements donnés	54
B1.6 - Etat des engagements reçus	55
B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget (5)	Sans Objet
B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents	56
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents	57
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale	58

C - Autres éléments d'informations

C1 - Etat du personnel	59
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier (4)	61
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement	62
C3.2 - Liste des établissements publics créés	63
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe	64
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe	65

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes	66
--	----

D2 - Arrêté et signatures

- (1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Elle n'a cependant pas à être produite par les services et activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.
- (2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants et qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (art. L. 2221-11 du CGCT).
- (3) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers (art. L. 2313-1 du CGCT).
- (4) Ces états ne sont obligatoires que pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2313-1 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. L. 5211-36 du CGCT, art. L. 5711-1 du CGCT) et leurs établissements publics.
- (5) Si la commune ou l'établissement décide d'attribuer des subventions dans le cadre du budget dans les conditions décrites à l'article L. 2311-7 du CGCT.
- (6) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.
- (7) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Code INSEE 34270	VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS BUDGET PRINCIPAL	Affiche le ID : 034-213402704-20160128_16_03A-DE	BP 2016
----------------------------	--	---	--------------------------

I – INFORMATIONS GENERALES	I
INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES	A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	8807
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i>) :	55
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
11483801.00	12244519.00	1384.03	1067.87

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1297.18	1035.00
2	Produit des impositions directes/population	888.50	451.00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1355.60	1159.00
4	Dépenses d'équipement brut/population	160.87	317.00
5	Encours de dette/population	1175.20	870.00
6	DGF/population	28.16	196.00
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	0.00	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	0.00	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	1297.18
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	888.50

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.

Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

I – INFORMATIONS GENERALES
MODALITES DE VOTE DU BUDGET

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :

- au niveau (1) du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau (1) du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans (2) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
 - avec (3) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (4) semi-budgétaires (pas d'inscriptions en recettes de la section d'investissement) .

IV – La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne « Pour mémoire ») s'effectue par rapport à la colonne du budget (5) cumulé de l'exercice précédent.

V – Le présent budget a été voté (6) avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

(1) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».

(2) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.

(3) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.

(4) A compléter par un seul des deux choix suivants :

- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° du).

(5) Indiquer « primitif de l'exercice précédent » ou « cumulé de l'exercice précédent ».

(6) A compléter par un seul des trois choix suivants :

- sans reprise des résultats de l'exercice N-1,
- avec reprise des résultats de l'exercice N-1 après le vote du compte administratif N-1,
- avec reprise anticipée des résultats de l'exercice N-1.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	12 234 236,00	11 988 745,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 245 491,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		12 234 236,00	12 234 236,00

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	2 472 000,31	2 925 663,00
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	274 782,61	82 863,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 261 743,08	(si solde positif) 0,00
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		3 008 526,00	3 008 526,00

TOTAL

TOTAL DU BUDGET (3)	15 242 762,00	15 242 762,00
----------------------------	---------------	---------------

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

II
A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	2 778 842,00	0,00	2 336 332,00	2 336 332,00	2 336 332,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 374 155,00	0,00	6 900 000,00	6 900 000,00	6 900 000,00
014	Atténuations de produits	535 035,00	0,00	679 000,00	679 000,00	679 000,00
65	Autres charges de gestion courante	467 005,00	0,00	494 600,00	494 600,00	494 600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		11 155 037,00	0,00	10 409 932,00	10 409 932,00	10 409 932,00
66	Charges financières	435 000,00	0,00	348 000,00	348 000,00	348 000,00
67	Charges exceptionnelles	30 500,00	0,00	473 500,00	473 500,00	473 500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	0,00		192 804,00	192 804,00	192 804,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		11 620 537,00	0,00	11 424 236,00	11 424 236,00	11 424 236,00
023	Virement à la section d'investissement (5)	805 521,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	790 000,00		810 000,00	810 000,00	810 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		1 595 521,00		810 000,00	810 000,00	810 000,00
TOTAL		13 216 058,00	0,00	12 234 236,00	12 234 236,00	12 234 236,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 234 236,00
--	----------------------

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	110 000,00	0,00	180 000,00	180 000,00	180 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 927 373,00	0,00	862 230,00	862 230,00	862 230,00
73	Impôts et taxes	8 855 780,00	0,00	9 111 950,00	9 111 950,00	9 111 950,00
74	Dotations et participations	1 670 642,00	0,00	1 441 198,00	1 441 198,00	1 441 198,00
75	Autres produits de gestion courante	308 463,00	0,00	313 367,00	313 367,00	313 367,00
Total des recettes de gestion courante		12 872 258,00	0,00	11 908 745,00	11 908 745,00	11 908 745,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	353 000,00	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		13 225 258,00	0,00	11 938 745,00	11 938 745,00	11 938 745,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (5)	23 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		23 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL		13 248 258,00	0,00	11 988 745,00	11 988 745,00	11 988 745,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)	245 491,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 234 236,00
--	----------------------

Pour information :

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (6)	760 000,00
---	-------------------

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

- (1) Cf. Modalités de vote I-B.
- (2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.
- (3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
- (5) $DF\ 023 = RI\ 021$; $DI\ 040 = RF\ 042$; $RI\ 040 = DF\ 042$; $DI\ 041 = RI\ 041$; $DF\ 043 = RF\ 043$.
- (6) Solde de l'opération $DF\ 023 + DF\ 042 - RF\ 042$ ou solde de l'opération $RI\ 021 + RI\ 040 - DI\ 040$.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES

II
A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	142 225,40	101 496,97	10 000,00	10 000,00	111 496,97
204	Subventions d'équipement versées	1 000,00	0,00	350 000,00	350 000,00	350 000,00
21	Immobilisations corporelles	1 719 201,02	84 720,92	555 800,31	555 800,31	640 521,23
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	1 330 125,60	88 564,72	520 000,00	520 000,00	608 564,72
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	3 192 552,02	274 782,61	1 435 800,31	1 435 800,31	1 710 582,92
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	875 000,00	0,00	805 200,00	805 200,00	805 200,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		181 000,00	181 000,00	181 000,00
	Total des dépenses financières	875 000,00	0,00	986 200,00	986 200,00	986 200,00
45...	Total des opé. pour compte de tiers (8)	412 602,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses réelles d'investissement	4 480 154,02	274 782,61	2 422 000,31	2 422 000,31	2 696 782,92
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	23 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'ordre d'investissement	23 000,00		50 000,00	50 000,00	50 000,00
	TOTAL	4 503 154,02	274 782,61	2 472 000,31	2 472 000,31	2 746 782,92

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	261 743,08
--	-------------------

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 008 526,00
---	---------------------

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	386 871,86	82 863,00	80 000,00	80 000,00	162 863,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	386 871,86	82 863,00	80 000,00	80 000,00	162 863,00
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	1 270 000,00	0,00	1 082 000,00	1 082 000,00	1 082 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	1 392 227,14	0,00	453 663,00	453 663,00	453 663,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	11 975,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	20 000,00	0,00	500 000,00	500 000,00	500 000,00
	Total des recettes financières	2 694 202,14	0,00	2 035 663,00	2 035 663,00	2 035 663,00
45...	Total des opé. pour le compte de tiers (8)	412 602,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes réelles d'investissement	3 493 676,00	82 863,00	2 115 663,00	2 115 663,00	2 198 526,00

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
021	Virement de la sect° de fonctionnement (4)	805 521,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (4)	790 000,00		810 000,00	810 000,00	810 000,00
041	Opérations patrimoniales (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre d'investissement		1 595 521,00		810 000,00	810 000,00	810 000,00
TOTAL		5 089 197,00	82 863,00	2 925 663,00	2 925 663,00	3 008 526,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)	0,00
--	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 008 526,00
---	---------------------

Pour information :

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL DÉGAGÉ PAR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (10)	760 000,00
--	-------------------

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif) ou si reprise anticipée des résultats.

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(5) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(6) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(9) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

(10) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021+ RI 040 – DI 040.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET**II****BALANCE GENERALE DU BUDGET****B1****1 – DEPENSES (du présent budget + restes à réaliser)**

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	2 336 332,00		2 336 332,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	6 900 000,00		6 900 000,00
014	Atténuations de produits	679 000,00		679 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	494 600,00		494 600,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	348 000,00	0,00	348 000,00
67	Charges exceptionnelles	473 500,00	0,00	473 500,00
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	810 000,00	810 000,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage) (3)</i>		0,00	0,00
022	Dépenses imprévues	192 804,00		192 804,00
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement – Total		11 424 236,00	810 000,00	12 234 236,00

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE**0,00**

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES**12 234 236,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (5)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	805 200,00	0,00	805 200,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204) (6)	111 496,97	0,00	111 496,97
204	Subventions d'équipement versées	350 000,00	0,00	350 000,00
21	Immobilisations corporelles (6)	640 521,23	50 000,00	690 521,23
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	608 564,72	0,00	608 564,72
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations (reprises)</i>		0,00	0,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)</i>		0,00	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (5)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (5)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	181 000,00		181 000,00
Dépenses d'investissement – Total		2 696 782,92	50 000,00	2 746 782,92

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE**261 743,08**

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES**3 008 526,00**

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
- (5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
- (7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

II
B2

2 – RECETTES (du présent budget + restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	180 000,00		180 000,00
60	<i>Achats et variation des stocks (3)</i>		0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div	862 230,00		862 230,00
71	<i>Production stockée (ou déstockage)</i>		0,00	0,00
72	<i>Production immobilisée</i>		50 000,00	50 000,00
73	Impôts et taxes	9 111 950,00		9 111 950,00
74	Dotations et participations	1 441 198,00		1 441 198,00
75	Autres produits de gestion courante	313 367,00	0,00	313 367,00
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	30 000,00	0,00	30 000,00
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00
79	<i>Transferts de charges</i>		0,00	0,00
Recettes de fonctionnement – Total		11 938 745,00	50 000,00	11 988 745,00

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	245 491,00
---	-------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	12 234 236,00
--	----------------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	1 082 000,00	0,00	1 082 000,00
13	Subventions d'investissement	162 863,00	0,00	162 863,00
15	<i>Provisions pour risques et charges (4)</i>		0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaires)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(6) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	(7) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
28	<i>Amortissement des immobilisations</i>		810 000,00	810 000,00
29	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)</i>		0,00	0,00
39	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)</i>		0,00	0,00
45...	Opérations pour compte de tiers (5)	0,00	0,00	0,00
481	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		0,00	0,00
49	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers (4)</i>		0,00	0,00
59	<i>Prov. dépréc. comptes financiers (4)</i>		0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	<i>Virement de la sect° de fonctionnement</i>		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	500 000,00		500 000,00
Recettes d'investissement – Total		1 744 863,00	810 000,00	2 554 863,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
--	-------------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	453 663,00
-----------------------------------	-------------------

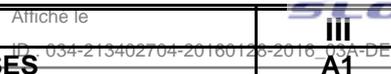
=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 008 526,00
---	---------------------

- (1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
- (2) Voir liste des opérations d'ordre.
- (3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
- (4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
- (5) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
- (6) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
- (7) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES



Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
011	Charges à caractère général	2 778 842,00	2 336 332,00	2 336 332,00
60221	Combustibles et carburants	0,00	200,00	200,00
6042	Achats prestat° services (hors terrains)	104 800,00	102 800,00	102 800,00
60611	Eau et assainissement	85 000,00	76 300,00	76 300,00
60612	Energie - Electricité	293 000,00	168 000,00	168 000,00
60621	Combustibles	129 000,00	95 000,00	95 000,00
60622	Carburants	52 200,00	25 300,00	25 300,00
60623	Alimentation	319 919,01	338 520,00	338 520,00
60624	Produits de traitement	12 458,34	10 300,00	10 300,00
60628	Autres fournitures non stockées	9 127,76	6 500,00	6 500,00
60631	Fournitures d'entretien	49 703,90	45 150,00	45 150,00
60632	Fournitures de petit équipement	163 129,82	138 644,00	138 644,00
60636	Vêtements de travail	15 450,00	12 900,00	12 900,00
6064	Fournitures administratives	32 419,00	35 470,00	35 470,00
6065	Livres, disques, ... (médiathèque)	33 500,00	33 000,00	33 000,00
6068	Autres matières et fournitures	33 901,17	30 400,00	30 400,00
611	Contrats de prestations de services	137 763,81	90 325,00	90 325,00
6135	Locations mobilières	44 370,00	38 850,00	38 850,00
61521	Entretien terrains	94 125,00	120 720,00	120 720,00
61522	Entretien bâtiments	156 300,00	0,00	0,00
615221	Entretien, réparations bâtiments publics	0,00	176 880,00	176 880,00
61523	Entretien voies et réseaux	47 784,00	0,00	0,00
61551	Entretien matériel roulant	9 000,00	5 500,00	5 500,00
61558	Entretien autres biens mobiliers	14 150,00	12 260,00	12 260,00
6156	Maintenance	78 470,00	86 617,00	86 617,00
616	Primes d'assurances	40 983,00	0,00	0,00
6161	Multirisques	0,00	38 983,00	38 983,00
6182	Documentation générale et technique	10 796,00	9 065,00	9 065,00
6184	Versements à des organismes de formation	35 000,00	26 000,00	26 000,00
6188	Autres frais divers	57 366,33	47 240,00	47 240,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	1 600,00	0,00	0,00
6226	Honoraires	55 660,00	20 590,00	20 590,00
6227	Frais d'actes et de contentieux	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6228	Divers	122 595,67	92 196,00	92 196,00
6231	Annonces et insertions	23 000,00	20 250,00	20 250,00
6232	Fêtes et cérémonies	104 878,19	55 150,00	55 150,00
6237	Publications	13 500,00	11 600,00	11 600,00
6238	Divers	3 160,00	2 130,00	2 130,00
6247	Transports collectifs	58 800,00	39 200,00	39 200,00
6251	Voyages et déplacements	24 801,00	22 250,00	22 250,00
6256	Missions	5 150,00	3 100,00	3 100,00
6257	Réceptions	10 330,00	9 700,00	9 700,00
6261	Frais d'affranchissement	30 000,00	25 000,00	25 000,00
6262	Frais de télécommunications	76 200,00	80 100,00	80 100,00
627	Services bancaires et assimilés	150,00	150,00	150,00
6281	Concours divers (cotisations)	3 800,00	4 100,00	4 100,00
6282	Frais de gardiennage (églises, forêts, .	14 000,00	12 000,00	12 000,00
6283	Frais de nettoyage des locaux	79 010,00	81 672,00	81 672,00
6288	Autres services extérieurs	40 040,00	33 770,00	33 770,00
63512	Taxes foncières	31 200,00	31 200,00	31 200,00
63513	Autres impôts locaux	400,00	400,00	400,00
6355	Taxes et impôts sur les véhicules	600,00	600,00	600,00
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	250,00	250,00	250,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	7 374 155,00	6 900 000,00	6 900 000,00
6218	Autre personnel extérieur	5 500,00	2 000,00	2 000,00
6331	Versement de transport	82 000,00	78 000,00	78 000,00
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	20 000,00	20 000,00	20 000,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	70 000,00	65 000,00	65 000,00
64111	Rémunération principale titulaires	3 150 000,00	2 820 000,00	2 820 000,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
64112	NBI, SFT, indemnité résidence	90 000,00	84 000,00	84 000,00
64118	Autres indemnités titulaires	720 000,00	675 000,00	675 000,00
64131	Rémunérations non tit.	1 124 000,00	1 118 000,00	1 118 000,00
64162	Emplois d'avenir	18 645,00	0,00	0,00
64168	Autres emplois d'insertion	0,00	20 000,00	20 000,00
6417	Rémunérations des apprentis	14 210,00	0,00	0,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	800 000,00	780 000,00	780 000,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	1 050 000,00	1 015 000,00	1 015 000,00
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	60 000,00	60 000,00	60 000,00
6455	Cotisations pour assurance du personnel	85 000,00	85 000,00	85 000,00
6474	Versement aux autres oeuvres sociales	48 000,00	46 000,00	46 000,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	15 000,00	10 000,00	10 000,00
6488	Autres charges	21 800,00	22 000,00	22 000,00
014	Atténuations de produits	535 035,00	679 000,00	679 000,00
739113	Reversements conventionnels de fiscalité	3 700,00	12 000,00	12 000,00
739115	Prélèvt au titre de l'article 55 loi SRU	182 000,00	182 000,00	182 000,00
73921	Attribution de compensation	349 335,00	485 000,00	485 000,00
65	Autres charges de gestion courante	467 005,00	494 600,00	494 600,00
651	Redevances pour licences, logiciels, ...	1 480,00	1 600,00	1 600,00
6531	Indemnités	102 000,00	107 000,00	107 000,00
6532	Frais de mission	1 700,00	2 000,00	2 000,00
6533	Cotisations de retraite	5 000,00	12 000,00	12 000,00
6535	Formation	2 000,00	2 000,00	2 000,00
6541	Créances admises en non-valeur	3 000,00	4 000,00	4 000,00
6554	Contribut° organismes de regroupement	37 050,00	0,00	0,00
65548	Autres contributions	0,00	37 200,00	37 200,00
6558	Autres contributions obligatoires	51 000,00	91 000,00	91 000,00
657361	Subv. fonct. Caisse des écoles	78 000,00	89 000,00	89 000,00
657362	Subv. fonct. CCAS	39 975,00	20 000,00	20 000,00
65738	Subv. fonct. Autres organismes publics	15 800,00	8 800,00	8 800,00
6574	Subv. fonct. Associat°, personnes privée	130 000,00	120 000,00	120 000,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011 + 012 + 014 + 65 + 656)		11 155 037,00	10 409 932,00	10 409 932,00
66	Charges financières (b)	435 000,00	348 000,00	348 000,00
66111	Intérêts réglés à l'échéance	435 000,00	340 000,00	340 000,00
66112	Intérêts - Rattachement des ICNE	0,00	-5 000,00	-5 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	0,00	13 000,00	13 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	30 500,00	473 500,00	473 500,00
6714	Bourses et prix	3 500,00	3 500,00	3 500,00
678	Autres charges exceptionnelles	27 000,00	470 000,00	470 000,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (6)	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00	192 804,00	192 804,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a + b + c + d + e		11 620 537,00	11 424 236,00	11 424 236,00
023	Virement à la section d'investissement	805 521,00	0,00	0,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (7) (8) (9)	790 000,00	810 000,00	810 000,00
6811	Dot. amort. et prov. Immos incorporelles	790 000,00	810 000,00	810 000,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		1 595 521,00	810 000,00	810 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE		1 595 521,00	810 000,00	810 000,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		13 216 058,00	12 234 236,00	12 234 236,00

+

RESTES A REALISER N-1 (11)	0,00
-----------------------------------	-------------

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
--	-------------

=

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES				12 234 236,00

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	-5 000,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.

(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040*.

(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

Chap / art(1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
013	Atténuations de charges	110 000,00	180 000,00	180 000,00
6419	Remboursements rémunérations personnel	110 000,00	180 000,00	180 000,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 927 373,00	862 230,00	862 230,00
70311	Concessions cimetières (produit net)	18 100,00	10 000,00	10 000,00
70323	Redev. occupat° domaine public communal	24 873,00	2 830,00	2 830,00
7062	Redevances services à caractère culturel	152 900,00	165 900,00	165 900,00
70632	Redevances services à caractère loisir	118 000,00	107 000,00	107 000,00
7066	Redevances services à caractère social	189 300,00	205 000,00	205 000,00
7067	Redev. services périscolaires et enseign	300 000,00	360 000,00	360 000,00
7081	Services exploités intérêt du personnel	7 700,00	10 000,00	10 000,00
70846	Mise à dispo personnel GFP rattachement	690 000,00	0,00	0,00
70876	Remb. frais par le GFP de rattachement	390 000,00	0,00	0,00
70878	Remb. frais par d'autres redevables	36 500,00	1 500,00	1 500,00
73	Impôts et taxes	8 855 780,00	9 111 950,00	9 111 950,00
73111	Taxes foncières et d'habitation	7 625 730,00	7 825 000,00	7 825 000,00
7325	Fonds péréquation ress. interco.,commun.	77 000,00	80 000,00	80 000,00
7333	Taxes funéraires	250,00	250,00	250,00
7336	Droits de place	5 300,00	2 700,00	2 700,00
7342	Versement de transport	1 000,00	1 000,00	1 000,00
7343	Taxes sur les pylônes électriques	79 000,00	83 000,00	83 000,00
7351	Taxe consommation finale d'électricité	303 500,00	300 000,00	300 000,00
7362	Taxes de séjour	44 000,00	110 000,00	110 000,00
7368	Taxes locales sur la publicité extérieur	280 000,00	260 000,00	260 000,00
7381	Taxes additionnelles droits de mutation	440 000,00	450 000,00	450 000,00
74	Dotations et participations	1 670 642,00	1 441 198,00	1 441 198,00
7411	Dotation forfaitaire	610 718,00	248 000,00	248 000,00
74121	Dotation de solidarité rurale	85 000,00	89 000,00	89 000,00
74712	Emplois d'avenir	10 000,00	0,00	0,00
74718	Autres participations Etat	37 110,00	101 684,00	101 684,00
7472	Participat° Régions	12 000,00	22 500,00	22 500,00
7473	Participat° Départements	23 514,00	30 514,00	30 514,00
7478	Participat° Autres organismes	757 000,00	790 000,00	790 000,00
74833	Etat - Compensation CET (CVAE et CFE)	6 800,00	5 500,00	5 500,00
74834	Etat - Compens. exonérat° taxes foncière	18 500,00	17 000,00	17 000,00
74835	Etat - Compens. exonérat° taxe habitat°	110 000,00	137 000,00	137 000,00
75	Autres produits de gestion courante	308 463,00	313 367,00	313 367,00
752	Revenus des immeubles	308 463,00	313 367,00	313 367,00
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70 + 73 + 74 + 75 + 013		12 872 258,00	11 908 745,00	11 908 745,00
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	353 000,00	30 000,00	30 000,00
7788	Produits exceptionnels divers	353 000,00	30 000,00	30 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (5)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		13 225 258,00	11 938 745,00	11 938 745,00
042	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	23 000,00	50 000,00	50 000,00
722	Immobilisations corporelles	23 000,00	50 000,00	50 000,00
043	Opérat° ordre intérieur de la section (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE		23 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		13 248 258,00	11 988 745,00	11 988 745,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)

0,00

+

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES


 III
B1

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	142 225,40	10 000,00	10 000,00
202	Frais réalisat° documents urbanisme	14 576,00	0,00	0,00
2031	Frais d'études	88 867,40	5 000,00	5 000,00
2033	Frais d'insertion	15 800,00	5 000,00	5 000,00
2051	Concessions, droits similaires	22 982,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (hors opérations)	1 000,00	350 000,00	350 000,00
2041512	GFP rat : Bâtiments, installations	0,00	350 000,00	350 000,00
20422	Privé : Bâtiments, installations	1 000,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (hors opérations)	1 719 201,02	555 800,31	555 800,31
2111	Terrains nus	70 500,00	0,00	0,00
2116	Cimetières	6 219,20	0,00	0,00
2121	Plantations d'arbres et d'arbustes	7 404,50	0,00	0,00
2128	Autres agencements et aménagements	127 000,00	0,00	0,00
21318	Autres bâtiments publics	2 718,63	0,00	0,00
2135	Installations générales, agencements	976 482,29	160 000,00	160 000,00
2138	Autres constructions	6 000,00	0,00	0,00
2151	Réseaux de voirie	147 874,87	0,00	0,00
2152	Installations de voirie	19 521,67	0,00	0,00
21534	Réseaux d'électrification	20 557,19	157 000,00	157 000,00
21538	Autres réseaux	15 918,00	0,00	0,00
21568	Autres matériels, outillages incendie	2 500,00	4 100,00	4 100,00
2158	Autres inst.,matériel,outil. techniques	51 724,53	3 500,00	3 500,00
2182	Matériel de transport	41 040,00	0,00	0,00
2183	Matériel de bureau et informatique	67 668,62	20 500,00	20 500,00
2184	Mobilier	29 790,75	5 000,00	5 000,00
2188	Autres immobilisations corporelles	126 280,77	205 700,31	205 700,31
22	Immobilisations reçues en affectation (hors opérations)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (hors opérations)	1 330 125,60	520 000,00	520 000,00
2313	Constructions	1 329 810,62	520 000,00	520 000,00
2318	Autres immo. corporelles en cours	314,98	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		3 192 552,02	1 435 800,31	1 435 800,31
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	875 000,00	805 200,00	805 200,00
1641	Emprunts en euros	872 800,00	803 000,00	803 000,00
16818	Emprunts - Autres prêteurs	2 200,00	2 200,00	2 200,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00	181 000,00	181 000,00
Total des dépenses financières		875 000,00	986 200,00	986 200,00
45810	OPERATIONS DEPENSES INVESTISSEMENTS SANS MANDAT (6)	412 602,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers		412 602,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES REELLES		4 480 154,02	2 422 000,31	2 422 000,31
040	Opérat° ordre transfert entre sections (7)	23 000,00	50 000,00	50 000,00
	Reprises sur autofinancement antérieur (8)	0,00	0,00	0,00
	Charges transférées (9)	23 000,00	50 000,00	50 000,00
2135	Installations générales, agencements	23 000,00	50 000,00	50 000,00
041	Opérations patrimoniales (10)	0,00	0,00	0,00
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		23 000,00	50 000,00	50 000,00
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)		4 503 154,02	2 472 000,31	2 472 000,31

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Affiliations Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
			ID : 034-213402104-20160128-2016_03A-DE	
				+
			RESTES A REALISER N-1 (11)	274 782,61
				+
			D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (11)	261 743,08
				=
			TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 008 526,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir état III B 3 pour le détail des opérations d'équipement.

(6) Voir annexe IV A 9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 040 = RF 042*.

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(10) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041 = RI 041*.

(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

III

B2

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
010	Stocks	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	386 871,86	80 000,00	80 000,00
1311	Subv. transf. Etat et établ. Nationaux	0,00	0,00	0,00
1318	Autres subventions d'équipement transf.	20 000,24	0,00	0,00
1321	Subv. non transf. Etat, établ. nationaux	8 500,00	0,00	0,00
1322	Subv. non transf. Régions	50 000,00	10 000,00	10 000,00
1323	Subv. non transf. Départements	30 000,00	20 000,00	20 000,00
13251	Subv. non transf. GFP de rattachement	165 000,00	0,00	0,00
1328	Autres subventions d'équip. non transf.	113 371,62	50 000,00	50 000,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		386 871,86	80 000,00	80 000,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	2 662 227,14	1 535 663,00	1 535 663,00
10222	FCTVA	870 000,00	858 000,00	858 000,00
10223	TLE	400 000,00	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	0,00	224 000,00	224 000,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	1 392 227,14	453 663,00	453 663,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	11 975,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	20 000,00	500 000,00	500 000,00
Total des recettes financières		2 694 202,14	2 035 663,00	2 035 663,00
45820	OPERATIONS RECETTES INVESTISSEMENTS SANS MANDAT (5)	412 602,00	0,00	0,00
Total des recettes d'opérations pour compte de tiers		412 602,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES REELLES		3 493 676,00	2 115 663,00	2 115 663,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	805 521,00	0,00	0,00
040	Opérat° ordre transfert entre sections (6) (7) (8)	790 000,00	810 000,00	810 000,00
2802	Frais liés à la réalisation des document	0,00	8 957,00	8 957,00
28031	Frais d'études	790 000,00	148 666,00	148 666,00
28033	Frais d'insertion	0,00	214,00	214,00
280422	Privé : Bâtiments, installations	0,00	900,00	900,00
28051	Concessions et droits similaires	0,00	13 451,00	13 451,00
28121	Plantations d'arbres et d'arbustes	0,00	8 527,00	8 527,00
28128	Autres aménagements de terrains	0,00	15 450,00	15 450,00
281318	Autres bâtiments publics	0,00	28 650,00	28 650,00
28135	Installations générales, agencements, ..	0,00	145 209,00	145 209,00
28138	Autres constructions	0,00	18 797,00	18 797,00
28151	Réseaux de voirie	0,00	117 238,00	117 238,00
28152	Installations de voirie	0,00	16 636,00	16 636,00
281533	Réseaux câblés	0,00	5 390,00	5 390,00
281534	Réseaux d'électrification	0,00	15 992,00	15 992,00
281538	Autres réseaux	0,00	8 339,00	8 339,00
281568	Autres matériels, outillages incendie	0,00	9 976,00	9 976,00
281578	Autre matériel et outillage de voirie	0,00	4 661,00	4 661,00
28158	Autres installat°, matériel et outillage	0,00	31 512,00	31 512,00

Chap / art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire budget précédent (2)	Propositions nouvelles (3)	Vote (4)
28181	Installations générales, aménagt divers	0,00	4 611,00	4 611,00
28182	Matériel de transport	0,00	62 086,00	62 086,00
28183	Matériel de bureau et informatique	0,00	28 195,00	28 195,00
28184	Mobilier	0,00	23 156,00	23 156,00
28188	Autres immo. corporelles	0,00	93 387,00	93 387,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		1 595 521,00	810 000,00	810 000,00
041	Opérations patrimoniales (9)	0,00	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'ORDRE		1 595 521,00	810 000,00	810 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)		5 089 197,00	2 925 663,00	2 925 663,00

+

RESTES A REALISER N-1 (10)	82 863,00
-----------------------------------	------------------

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (10)	0,00
---	-------------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	3 008 526,00
---	---------------------

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Cf. Modalités de vote, I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Voir annexe IV-A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RI 040 = DF 042.

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer à l'article 192 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisations »).

(8) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DI 041 = RI 041.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III – VOTE DU BUDGET	Affiché le	
DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT	ID : 034-213402704-20160128-2016_03A-DE	III B3

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE (1)	A1

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT												
DEPENSES												
Dépenses réelles	986 200	114 260	5 600	581 790	28 400	30 550	0	130 500	0	544 700	0	2 422 000
- Equipements municipaux (2)		114 260	5 600	581 790	28 400	30 550	0	130 500	0	194 700	0	1 085 800
- Equip. non municipaux (c/204) (3)		0	0	0	0	0	0	0	0	350 000	0	350 000
- Opérations financières	986 200											986 200
Dépenses d'ordre	0											50 000
Total dépenses de l'exercice	986 200	164 260	5 600	581 790	28 400	30 550	0	130 500	0	544 700	0	2 472 000
RAR N-1 et reports	261 743	9 378	315	100 409	10 182	30 700	0	17 167	0	106 631	0	536 526
Total cumulé dépenses d'investissement	1 247 943	173 639	5 915	682 199	38 582	61 250	0	147 667	0	651 331	0	3 008 526
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	2 621 663	70 000	0	0	0	0	0	0	0	234 000	0	2 925 663
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	32 985	0	0	0	49 878	0	82 863
Total cumulé recettes d'investissement	2 621 663	70 000	0	0	0	32 985	0	0	0	283 878	0	3 008 526

FONCTIONNEMENT												
DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	1 145 000	3 086 888	370 550	2 051 589	1 484 634	1 212 999	123 756	1 085 880	0	1 672 940	0	12 234 236
RAR N-1 et reports	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Total cumulé dépenses de fonctionnement	1 145 000	3 086 888	370 550	2 051 589	1 484 634	1 212 999	123 756	1 085 880	0	1 672 940	0	12 234 236
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0	9 665 447	360	206 200	219 400	426 164	0	583 300	0	885 174	2 700	11 988 745
RAR N-1 et reports	245 491	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	245 491
Total cumulé recettes de fonctionnement	245 491	9 665 447	360	206 200	219 400	426 164	0	583 300	0	885 174	2 700	12 234 236

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L. 2312-3, R. 2311-1 et R. 2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L. 5211-36 et R. 5211-14 + L. 5711-1 et R. 5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

Envoyé en préfecture le 28/01/2016
 Pour enregistrement le 28/01/2016
 Direction des finances
 N° : 03A-DE-2016-03A-DE
 16_03A-DE

IV – ANNEXES

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION – VUE D'ENSEMBLE

IV

A1

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat* publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
----------	---------	--	--	--	----------------------------------	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	---	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Total dépenses investissement		986 200	173 639	5 915	682 199	38 582	61 250	0	147 667	0	651 331	0	2 746 783
Dépenses réelles		986 200	123 639	5 915	682 199	38 582	61 250	0	147 667	0	651 331	0	2 696 783
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
020	Dépenses imprévues	181 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	181 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
13	Subventions d'investissement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
16	Emprunts et dettes assimilées	805 200	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	805 200
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	8 049	0	61 142	9 900	2 000	0	0	0	30 406	0	111 497
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	350 000	0	350 000
21	Immobilisations corporelles	0	115 590	5 600	101 057	28 682	32 223	0	147 667	0	209 702	0	640 521
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	315	520 000	0	27 027	0	0	0	61 222	0	608 565
26	Participat* et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations d'équipement		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
45810	OPERATIONS DEPENSES INVESTISSEMENTS SANS MANDAT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Dépenses d'ordre		0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat* ordre transfert entre sections	0	50 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

RECETTES

Affiche n° 034-213402704-2016-08126-2016_08A-DE

Envoyé en préfecture le 28/01/2016
 Pour enregistrement le 28/01/2016

VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2016

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
Total recettes investissement		2 621 663	70 000	0	0	0	32 985	0	0	0	283 878	0	3 008 526
Recettes réelles		1 811 663	70 000	0	0	0	32 985	0	0	0	283 878	0	2 198 526
010	Stocks	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
024	Produits des cessions d'immobilisations	500 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	500 000
10	Dotations, fonds divers et réserves	1 311 663	0	0	0	0	0	0	0	0	224 000	0	1 535 663
13	Subventions d'investissement	0	70 000	0	0	0	32 985	0	0	0	59 878	0	162 863
16	Emprunts et dettes assimilées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
20	Immobilisations incorporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
204	Subventions d'équipement versées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
21	Immobilisations corporelles	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
22	Immobilisations reçues en affectation	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
23	Immobilisations en cours	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
26	Participat° et créances rattachées	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
27	Autres immobilisations financières	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Opérations pour compte de tiers		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
45820	OPERATIONS RECETTES INVESTISSEMENTS SANS MANDAT	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>810 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>810 000</i>
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
040	Opérat° ordre transfert entre sections	810 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	810 000
041	Opérations patrimoniales	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		1 145 000	3 086 888	370 550	2 051 589	1 484 634	1 212 999	123 756	1 085 880	0	1 672 940	0	12 234 236
Dépenses réelles		335 000	3 086 888	370 550	2 051 589	1 484 634	1 212 999	123 756	1 085 880	0	1 672 940	0	11 424 236
011	Charges à caractère général	0	561 684	27 400	451 789	420 634	337 999	10 256	114 430	0	412 140	0	2 336 332

Envoyé en préfecture le 28/01/2016
 Affiché le
 D : 034-20160138-2
 40270420160138-2

VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2016

Art. (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignement - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnem	9 Action économique	TOTAL
012	Charges de personnel, frais assimilés	0	1 286 300	343 150	1 049 800	1 063 500	871 500	90 500	964 450	0	1 230 800	0	6 900 000
014	Atténuations de produits	0	679 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	679 000
022	Dépenses imprévues	0	192 804	0	0	0	0	0	0	0	0	0	192 804
65	Autres charges de gestion courante	0	354 100	0	80 000	500	0	23 000	7 000	0	30 000	0	494 600
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
66	Charges financières	335 000	13 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	348 000
67	Charges exceptionnelles	0	0	0	470 000	0	3 500	0	0	0	0	0	473 500
68	Dot. aux amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Dépenses d'ordre</i>		<i>810 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>810 000</i>
023	<i>Virement à la section d'investissement</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>810 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>810 000</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

RECETTES													
Total recettes de fonctionnement		0	9 665 447	360	206 200	219 400	426 164	0	583 300	0	885 174	2 700	11 988 745
Recettes réelles		0	9 615 447	360	206 200	219 400	426 164	0	583 300	0	885 174	2 700	11 938 745
013	Atténuations de charges	0	180 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	180 000
70	Produits des services, du domaine, vente	0	22 830	0	203 500	162 400	267 000	0	205 000	0	1 500	0	862 230
73	Impôts et taxes	0	8 276 000	250	0	0	0	0	0	0	833 000	2 700	9 111 950
74	Dotations et participations	0	814 250	110	2 700	36 000	159 164	0	378 300	0	50 674	0	1 441 198
75	Autres produits de gestion courante	0	292 367	0	0	21 000	0	0	0	0	0	0	313 367
76	Produits financiers	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
77	Produits exceptionnels	0	30 000	0	0	0	0	0	0	0	0	0	30 000
78	Reprise sur amortissements et provisions	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
<i>Recettes d'ordre</i>		<i>0</i>	<i>50 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>50 000</i>
042	<i>Opérat° ordre transfert entre sections</i>	<i>0</i>	<i>50 000</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>50 000</i>
043	<i>Opérat° ordre intérieur de la section</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>

Envoyé en préfecture le 28/01/2016
 Archivé
 le 03/02/2016
 11-01-21-02704-28-01-28-2016-01-DE

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

Envoyé en préfecture le 28/01/2016
Reçu en préfecture le 28/01/2016
Affiché le 
ID : 034-213402704-20160128-2016_03A-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N-1	Montant des remboursements N-1		Encours restant dû au 01/01/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
2015900929M00001	16/11/2015	1 000 000,00	1 000 000,00	12 929,22	1 000 000,00	0,00
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		1 000 000,00	1 000 000,00	12 929,22	1 000 000,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615, sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
163 Emprunts obligataires (Total)					0,00									
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)					16 348 526,29									
1641 Emprunts en euros (total)					16 348 526,29									
006GF0010	CREDIT AGRICOLE	23/11/2006	05/12/2006	05/03/2007	900 000,00	F	FIXE	4,060	4,120		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
332688016	CREDIT AGRICOLE	13/07/2000	17/07/2000	12/02/2001	457 347,05	F	FIXE	6,050	6,050		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
394331015	CREDIT AGRICOLE	26/09/2002	02/12/2002	02/03/2003	1 524 490,00	F	FIXE	4,990	4,870		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
402238014	CREDIT AGRICOLE	22/12/1998	28/12/1998	22/01/1999	1 143 367,63	F	FIXE	4,520	4,520		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	A-1
449402016	CREDIT AGRICOLE	22/06/1999	01/07/1999	15/10/1999	1 219 592,14	V	TEC3	3,130	3,450		T	X Durée Ajustable		A-1
5054829	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	11/08/2014	09/09/2014	01/12/2014	690 973,00	V	LIVRETA	1,000	1,780		T	X Produits CDC		A-1
5054830	CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS	27/06/2014	01/07/2014	01/10/2014	226 835,00	V	LIVRETA	0,750	1,790		T	C Amortissements Constants		
ARC20908000	CAISSE EPARGNE	04/05/2004	10/05/2004	25/12/2004	400 000,00	F	FIXE	1,950	3,060		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs	N	
ARC22067	CAISSE EPARGNE	20/03/2007	25/03/2007	25/06/2007	1 200 000,00	F	FIXE	4,140	4,200		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs		A-1
MIS221882	DEXIA CLF	01/06/2004	15/07/2004	01/08/2005	2 565 921,47	F	FIXE	4,700	4,160		T	C Amortissements Constants	N	
MON243002/253970	DEXIA CLF	06/11/2006	14/12/2006	01/04/2007	1 000 000,00	F	FIXE	4,060	4,180		T	C Amortissements Constants	N	
MON249091/262175	DEXIA CLF	03/07/2007	16/08/2007	01/12/2007	2 000 000,00	F	FIXE	4,730	4,840		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs		A-1

Envoyé en préfecture le 28/01/2016
 Reçu en préfecture le 28/01/2016
 Affiché le
 ID : 034213402704-20160128-2016_03A5DE

VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
MON500212EUR	La Banque Postale	03/06/2014	10/06/2014	01/10/2014	2 100 000,00	V	EURIBOR03M	0,267	1,580		T	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs		A-1
MON502049EUR	La Banque Postale	15/12/2014	23/12/2014	01/04/2015	920 000,00	V	EURIBOR03M	0,081	1,500		T	C Amortissements Constants		A-1
1643 Emprunts en devises (total)					0,00									
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total)					0,00									
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)					0,00									
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)					0,00									
1671 Avances consolidées du Trésor (total)					0,00									
1672 Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor (total)					0,00									
1675 Dettes pour METP et PPP (total)					0,00									
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)					0,00									
1678 Autres emprunts et dettes (total)					0,00									
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)					10 707,16									
1681 Autres emprunts (total)					10 707,16									
2012 503	CAISSE ALLOCATIONS FAMILIALES	26/07/2013	26/07/2013	01/07/2014	10 707,16	F	FIXE	0,000	0,000		A	P Echéances Constantes/Amortissements Progressifs		A-1

Envoyé en préfecture le 28/01/2016
 Reçu en préfecture le 28/01/2016
 Affiché le
 ID : 034-213402704-20160128-2016_03A-DE

VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes à l'origine du contrat													
	Organisme prêteur ou chef de file	Date de signature	Date d'émission ou date de mobilisation (1)	Date du premier remboursement	Nominal (2)	Type de taux d'intérêt (3)	Index (4)	Taux initial		Devise	Périodicité des remboursements (6)	Profil d'amortissement (7)	Possibilité de remboursement anticipé O/N	Catégorie d'emprunt (8)
								Niveau de taux (5)	Taux actuariel					
1682 Bons à moyen terme négociables (total)					0,00									
1687 Autres dettes (total)					0,00									
Total général					16 359 233,45									

(1) Si un emprunt donne lieu à plusieurs mobilisations, indiquer la date de la première mobilisation.

(2) Nominal : montant emprunté à l'origine.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Mentionner le ou les types d'index (ex : Euribor 3 mois).

(5) Indiquer le niveau de taux à l'origine du contrat.

(6) Indiquer la périodicité des remboursements : A : annuelle ; M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X autre.

(7) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour *in fine*, X pour autres à préciser.

(8) Catégorie d'emprunt à l'origine. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 28/01/2016
 Reçu en préfecture le 28/01/2016
 Affiché le 
 ID : 034-213402704-20160128-2016_03A-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE	A2.2

A2.2 – REPARTITION PAR NATURE DE DETTE (hors 16449 et 166) (suite)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
163 Emprunts obligataires (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)		0,00		10 343 577,83					800 452,04	336 261,30	0,00	52 198,25
1641 Emprunts en euros (total)		0,00		10 343 577,83					800 452,04	336 261,30	0,00	52 198,25
006GF0010	N	0,00	A-1	673 907,77	15,00	F	FIXE	4,060	30 577,41	26 899,03	0,00	1 958,94
332688016	N	0,00	A-1	164 412,09	4,00	F	FIXE	6,050	29 137,02	9 946,93	0,00	7 252,06
394331015	N	0,00	A-1	968 836,51	11,00	F	FIXE	4,990	60 571,63	47 223,21	0,00	3 776,87
402238014	N	0,00	A-1	232 189,44	2,00	F	FIXE	4,520	74 001,22	10 494,96	0,00	6 733,02
449402016	N	0,00	A-1	303 170,38	3,00	V	TEC3	0,750	82 628,65	2 041,75	0,00	349,19
5054829	N	0,00	A-1	656 424,35	23,00	V	LIVRETA	1,750	27 638,92	11 232,60	0,00	941,39
5054830	N	0,00	A-1	215 493,25	23,00	V	LIVRETA	1,739	9 073,40	3 705,46	0,00	903,09
ARC20908000	N	0,00	A-1	120 845,74	3,00	F	FIXE	1,950	30 663,09	2 133,93	0,00	34,19
ARC22067	N	0,00	A-1	891 401,02	15,00	F	FIXE	4,140	42 881,55	36 243,97	0,00	683,06
MIS221882	N	0,00	A-1	876 582,86	4,00	F	FIXE	4,700	203 377,60	38 809,71	0,00	5 273,44
MON243002/253970	N	0,00	A-1	757 068,28	16,00	F	FIXE	4,060	33 633,45	30 733,02	0,00	7 506,04
MON249091/262175	N	0,00	A-1	1 576 837,39	16,00	F	FIXE	4,730	63 361,22	73 471,54	0,00	6 164,47
MON500212EUR	N	0,00	A-1	2 020 908,75	18,00	V	EURIBOR03M	1,509	66 906,88	30 622,83	0,00	7 535,28
MON502049EUR	N	0,00	A-1	885 500,00	19,00	V	EURIBOR03M	1,439	46 000,00	12 702,36	0,00	3 087,21
1643 Emprunts en devises (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00

Envoyé en préfecture le 28/01/2016
 Pour en préfecture le 28/01/2016
 Affiché le 28/01/2016
 ID : 3321560284-20160128-2016_034-DE

VILLE DE SAINT JEAN DE VEDAS - BUDGET PRINCIPAL - BP - 2016

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunts et dettes au 01/01/N											
	Couverture ? O/N (10)	Montant couvert	Catégorie d'emprunt après couverture éventuelle (11)	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice			ICNE de l'exercice
						Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du budget (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	Intérêts perçus (le cas échéant) (16)	
1671 Avances consolidées du Trésor (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1675 Dettes pour METP et PPP (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1678 Autres emprunts et dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
168 Emprunts et dettes assimilés (Total)		0,00		6 424,30					2 141,43	0,00	0,00	0,00
1681 Autres emprunts (total)		0,00		6 424,30					2 141,43	0,00	0,00	0,00
2012 503	N	0,00	A-1	6 424,30	2,00	F	FIXE	0,000	2 141,43	0,00	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
1687 Autres dettes (total)		0,00		0,00					0,00	0,00	0,00	0,00
Total général		0,00		10 350 002,13					802 593,47	336 261,30	0,00	52 198,25

(9) S'agissant des emprunts assortis d'une ligne de trésorerie, il faut faire ressortir le remboursement du capital de la dette prévue pour l'exercice correspondant au véritable endettement.

(10) Si l'emprunt est soumis à couverture, il convient de compléter le tableau « détail des opérations de couverture ».

(11) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(12) Type de taux d'intérêt après opérations de couverture : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(13) Mentionner l'index en cours au 01/01/N après opérations de couverture.

(14) Taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(15) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés) et intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés à l'article 668.

(16) Indiquer les intérêts éventuellement reçus au titre du contrat d'échange éventuel et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 28/01/2016
 Reçu en préfecture le 28/01/2016
 Affiché le 
 ID : 034-213402704-20160128-2016_03A-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX	A2.3

A2.3 – REPARTITION DES EMPRUNTS PAR STRUCTURE DE TAUX (HORS A1)

Emprunts ventilés par structure de taux selon le risque le plus élevé (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat) (1)	Organisme prêteur ou chef de file	Nominal (2)	Capital restant dû au 01/01/N (3)	Type d'indices (4)	Durée du contrat	Dates des périodes bonifiées	Taux minimal (5)	Taux maximal (6)	Coût de sortie (7)	Taux maximal après couverture éventuelle (8)	Niveau du taux à la date de vote du budget (9)	Intérêts à payer au cours de l'exercice (10)	Intérêts à percevoir au cours de l'exercice (le cas échéant) (11)	% par type de taux selon le capital restant dû
Echange de taux, taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel) (A)														
TOTAL (A)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Barrière simple (B)														
TOTAL (B)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Option d'échange (C)														
TOTAL (C)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 3 ou multiplicateur jusqu'à 5 capé (D)														
TOTAL (D)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Multiplicateur jusqu'à 5 (E)														
TOTAL (E)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
Autres types de structures (F)														
TOTAL (F)		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL		0,00	0,00						0,00			0,00	0,00	0,00

- (1) Répartir les emprunts selon le type de structure de taux (de A à F selon la classification de la charte de bonne conduite) en fonction du risque le plus élevé à courir sur toute la durée de vie du contrat de prêt et après opérations de couverture éventuelles.
- (2) Nominal : montant emprunté à l'origine. En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du nominal couvert et la part non couverte.
- (3) En cas de couverture partielle d'un emprunt, indiquer séparément sur deux lignes la part du capital restant dû couvert et la part non couverte.
- (4) Indiquer la classification de l'indice sous-jacent suivant la typologie de la circulaire du 25 juin 2010 sur les produits financiers (de 1 à 6). 1 : Indice zone euro / 2 : Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices / 3 : Ecart indice zone euro / 4 : Indices hors zone euro ou écart d'indices dont l'un est hors zone euro / 5 : écarts d'indices hors zone euro / 6 : autres indices.
- (5) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux minimal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (6) Taux hors opération de couverture. Indiquer le montant, l'index ou la formule correspondant au taux maximal du contrat de prêt sur toute la durée du contrat.
- (7) Coût de sortie : indiquer le montant de l'indemnité contractuelle de remboursement définitif de l'emprunt au 01/01/N ou le cas échéant, à la prochaine date d'échéance.
- (8) Montant, index ou formule.
- (9) Indiquer le niveau de taux après opérations de couverture éventuelles. Pour les emprunts à taux variables, indiquer le niveau du taux à la date de vote du budget.
- (10) Indiquer les intérêts à payer au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels à payer au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.
- (11) Indiquer les intérêts à percevoir au titre du contrat d'échange et comptabilisés au 768.

Envoyé en préfecture le 28/01/2016
 Affiché le
 Reçu en préfecture le 28/01/2016
 ID : 014-213402704-160128-2016_03A-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS	A2.4

A2.4 – TYPOLOGIE DE LA REPARTITION DE L'ENCOURS (1)

Indices sous-jacents		(1) Indices zone euro	(2) Indices inflation française ou zone euro ou écart entre ces indices	(3) Ecart d'indices zone euro	(4) Indices hors zone euro et écarts d'indices dont l'un est un indice hors zone euro	(5) Ecart d'indices hors zone euro	(6) Autres indices
(A) Taux fixe simple. Taux variable simple. Echange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Echange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique). Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	Nombre de produits	15	0	0	0	0	
	% de l'encours	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	10 350 002,13	0,00	0,00	0,00	0,00	
(B) Barrière simple. Pas d'effet de levier	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(C) Option d'échange (swaption)	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(D) Multiplicateur jusqu'à 3 ; multiplicateur jusqu'à 5 capé	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(E) Multiplicateur jusqu'à 5	Nombre de produits	0	0	0	0	0	
	% de l'encours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Montant en euros	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
(F) Autres types de structures	Nombre de produits						0
	% de l'encours						0,00
	Montant en euros						0,00

(1) Cette annexe retrace le stock de dette au 01/01/N après opérations de couverture éventuelles.

Envoyé en préfecture le 28/01/2016
 Reçu en préfecture le 28/01/2016
 Affiché le
 ID : 034-213402704-20160128-2016_03A-DE


IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Emprunt couvert			Instrument de couverture									
	Référence de l'emprunt couvert	Capital restant dû au 01/01/N	Date de fin du contrat	Organisme co-contractant	Type de couverture (3)	Nature de la couverture (change ou taux)	Notionnel de l'instrument de couverture	Date de début du contrat	Date de fin du contrat	Périodicité de règlement des intérêts (4)	Montant des commissions diverses	Primes éventuelles	
												Primes payées pour l'achat d'option	Primes reçues pour la vente d'option
Taux fixe (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux variable simple (total)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Taux complexe (total) (2)		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00
Total		0,00					0,00				0,00	0,00	0,00

(1) Si un instrument couvre plusieurs emprunts, distinguer une ligne par emprunt couvert.

(2) Il s'agit d'un taux variable qui n'est pas défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage.

(3) Indiquer s'il s'agit d'un *swap*, d'une option (*cap*, *floor*, *tunnel*, *swaption*).

(4) Indiquer la périodicité de règlement des intérêts : A : annuelle, M : mensuelle, B : bimestrielle, S : semestrielle, T : trimestrielle, X : autre.

Envoyé en préfecture le 28/01/2016
 Reçu en préfecture le 28/01/2016
 Affiché le 
 ID : 034-213402704-20160128-2016_03A-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE	A2.5

A2.5 – DETAIL DES OPERATIONS DE COUVERTURE (1) (suite)

Instruments de couverture (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Effet de l'instrument de couverture								
	Référence de l'emprunt couvert	Taux payé		Taux reçu (7)		Charges et produits constatés depuis l'origine du contrat		Catégorie d'emprunt (8)	
		Index (5)	Niveau de taux (6)	Index	Niveau de taux	Charges c/668	Produits c/768	Avant opération de couverture	Après opération de couverture
Taux fixe (total)						0,00	0,00		
Taux variable simple (total)						0,00	0,00		
Taux complexe (total) (2)						0,00	0,00		
Total						0,00	0,00		

(5) Indiquer l'index utilisé ou la formule de taux.

(6) Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) A compléter si l'instrument de couverture est un *swap*.

(8) Catégorie d'emprunt. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

Envoyé en préfecture le 28/01/2016
 Reçu en préfecture le 28/01/2016
 Affiché le 
 ID : 034-213402704-20160128-2016_03A-DE

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	
DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME	A2.6

A2.6 – DETTE POUR FINANCER L'EMPRUNT D'UN AUTRE ORGANISME (1)

REPARTITION PAR PRÊTEUR	Dette en capital à l'origine (2)	Dette en capital au 01/01/N de l'exercice	Annuité à payer au cours de l'exercice	Dont	
				Intérêts (3)	Capital
TOTAL	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit privé</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Auprès des organismes de droit public</u>	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<u>Dettes provenant d'émissions obligataires</u> (ex : émissions publiques ou privées)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Il s'agit des cas où une collectivité ou un établissement public accepte de prendre en charge l'emprunt au profit d'un autre organisme sans qu'il y ait pour autant transfert du contrat.

(2) La dette en capital à l'origine correspond à la part de dette prise en charge par la commune.

(3) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 et des intérêts éventuels dus au titre du contrat d'échange et comptabilisés à l'article 668.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE	A2.7
AUTRES DETTES	

A2.7 – AUTRES DETTES

(Issues des engagements juridiques pris autres que ceux destinés à financer la prise en charge d'un emprunt)

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A3
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS	A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE	Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €	

Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	Catégories de biens amortis	Durée (en années)	Date
L	Frais d'étude, d'insertion non suivis de réalisation, frais de recherche	5	17/12/2012
L	Subventions d'équipement versées aux personnes de droit privé	5	17/12/2012
L	Subventions d'équipement versées aux personnes de droit public	15	17/12/2012
L	Logiciels	2	17/12/2012
L	Voitures, camions, véhicules industriels	10	17/12/2012
L	Mobilier	15	17/12/2012
L	Matériel de bureau	10	17/12/2012
L	Matériel informatique	5	17/12/2012
L	Matériels classiques	10	17/12/2012
L	Coffre-fort	30	17/12/2012
L	Installations et appareils de chauffage	20	17/12/2012
L	Appareil de levage, ascenseurs	30	17/12/2012
L	Appareils de laboratoires	10	17/12/2012
L	Equipement de garages et ateliers	15	17/12/2012
L	Equipement des cuisines	15	17/12/2012
L	Equipements sportifs	15	17/12/2012
L	Installations de voirie	30	17/12/2012
L	Plantations	20	17/12/2012
L	Autres agencements et aménagements de terrains	30	17/12/2012
L	Bâtiments légers, abris	15	17/12/2012
L	Agencements et aménagements de bâtiments, installations électriques et téléphoniques	20	17/12/2012
L	Frais relatifs aux documents d'urbanisme visés à l'article L121-7 du code de l'urbanisme	10	17/12/2012
L	Bien de faible valeur inférieure à 1000 €	1	17/12/2012

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	A4
ETAT DES PROVISIONS	

A4 – ETAT DES PROVISIONS

Nature de la provision	Montant de la provision de l'exercice (1)	Date de constitution de la provision	Montant des provisions constituées au 01/01/N	Montant total des provisions constituées	Montant des reprises	SOLDE
PROVISIONS BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES						
Provisions pour risques et charges (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
Provisions pour dépréciation (2)	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL PROVISIONS SEMI-BUDGETAIRES	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Provisions nouvelles ou abondement d'une provision déjà constituée.

(2) Indiquer l'objet de la provision (exemples : provision pour litiges au titre du procès, provisions pour dépréciation des immobilisations de l'équipement).



IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN ETALEMENT DES PROVISIONS	A5

A5 – ETALEMENT DES PROVISIONS (1)

(1) Il s'agit des provisions figurant dans le tableau précédent « Etat des provisions » qui font l'objet d'un étalement.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – DEPENSES	A6.1

DEPENSES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
DEPENSES TOTALES A COUVRIR PAR DES RESSOURCES PROPRES =A + B		986 200,00	I 986 200,00
16 Emprunts et dettes assimilées (A)		805 200,00	805 200,00
1631	Emprunts obligataires	0,00	0,00
1641	Emprunts en euros	803 000,00	803 000,00
1643	Emprunts en devises	0,00	0,00
16441	Opérat° afférentes à l'emprunt	0,00	0,00
1671	Avances consolidées du Trésor	0,00	0,00
1672	Emprunts sur comptes spéciaux du Trésor	0,00	0,00
1678	Autres emprunts et dettes	0,00	0,00
1681	Autres emprunts	2 200,00	2 200,00
1682	Bons à moyen terme négociables	0,00	0,00
1687	Autres dettes	0,00	0,00
Dépenses et transferts à déduire des ressources propres (B)		181 000,00	181 000,00
10...	Reprise de dotations, fonds divers et réserves		
10...	Reversement de dotations, fonds divers et réserves		
139	Subv. invest. transférées cpte résultat	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	181 000,00	181 000,00

	Op. de l'exercice I	Restes à réaliser en dépenses de l'exercice précédent (3) (4)	Solde d'exécution D001 (3) (4)	TOTAL II
Dépenses à couvrir par des ressources propres	986 200,00	274 782,61	261 743,08	1 522 725,69

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(4) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

IV – ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
EQUILIBRE DES OPERATIONS FINANCIERES – RECETTES

A6.2

RESSOURCES PROPRES

Art. (1)	Libellé (1)	Propositions nouvelles	Vote (2)
RECETTES (RESSOURCES PROPRES) = a + b		2 392 000,00	III 2 392 000,00
Ressources propres externes de l'année (a)		1 082 000,00	1 082 000,00
10222	FCTVA	858 000,00	858 000,00
10223	TLE	0,00	0,00
10224	Versements pour dépassement PLD	0,00	0,00
10225	Participation pour dépassement de COS	0,00	0,00
10226	Taxe d'aménagement	224 000,00	224 000,00
10228	Autres fonds	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00
26...	Participations et créances rattachées		
27...	Autres immobilisations financières		
Ressources propres internes de l'année (b) (3)		1 310 000,00	1 310 000,00
15...	<i>Provisions pour risques et charges</i>		
169	<i>Primes de remboursement des obligations</i>	0,00	0,00
26...	<i>Participations et créances rattachées</i>		
27...	<i>Autres immobilisations financières</i>		
28...	<i>Amortissement des immobilisations</i>		
2802	<i>Frais liés à la réalisation des document</i>	8 957,00	8 957,00
28031	<i>Frais d'études</i>	148 666,00	148 666,00
28033	<i>Frais d'insertion</i>	214,00	214,00
280422	<i>Privé : Bâtiments, installations</i>	900,00	900,00
28051	<i>Concessions et droits similaires</i>	13 451,00	13 451,00
28121	<i>Plantations d'arbres et d'arbustes</i>	8 527,00	8 527,00
28128	<i>Autres aménagements de terrains</i>	15 450,00	15 450,00
281318	<i>Autres bâtiments publics</i>	28 650,00	28 650,00
28135	<i>Installations générales, agencements, ..</i>	145 209,00	145 209,00
28138	<i>Autres constructions</i>	18 797,00	18 797,00
28151	<i>Réseaux de voirie</i>	117 238,00	117 238,00
28152	<i>Installations de voirie</i>	16 636,00	16 636,00
281533	<i>Réseaux câblés</i>	5 390,00	5 390,00
281534	<i>Réseaux d'électrification</i>	15 992,00	15 992,00
281538	<i>Autres réseaux</i>	8 339,00	8 339,00
281568	<i>Autres matériels, outillages incendie</i>	9 976,00	9 976,00
281578	<i>Autre matériel et outillage de voirie</i>	4 661,00	4 661,00
28158	<i>Autres installat°, matériel et outillage</i>	31 512,00	31 512,00
28181	<i>Installations générales, aménagt divers</i>	4 611,00	4 611,00
28182	<i>Matériel de transport</i>	62 086,00	62 086,00
28183	<i>Matériel de bureau et informatique</i>	28 195,00	28 195,00
28184	<i>Mobilier</i>	23 156,00	23 156,00
28188	<i>Autres immo. corporelles</i>	93 387,00	93 387,00
29...	<i>Prov. pour dépréciat° immobilisations</i>		
39...	<i>Prov. dépréciat° des stocks et en-cours</i>		
481...	<i>Charges à rép. sur plusieurs exercices</i>		
49...	<i>Prov. dépréc. comptes de tiers</i>		
59...	<i>Prov. dépréc. comptes financiers</i>		
024	Produits des cessions d'immobilisations	500 000,00	500 000,00
021	Virement de la sect° de fonctionnement	0,00	0,00

	Opérations de l'exercice III	Restes à réaliser en recettes de l'exercice précédent (4) (5)	Solde d'exécution R001 (4) (5)	Affectation R1068 (4)	TOTAL IV
Total ressources propres disponibles	2 392 000,00	82 863,00	0,00	453 663,00	2 928 526,00

	Montant
Dépenses à couvrir par des ressources propres	II 1 522 725,69
Ressources propres disponibles	IV 2 928 526,00
Solde	V = IV – II (6) 1 405 800,31

(1) Les comptes 15, 169, 26, 27, 28, 29, 39, 481, 49 et 59 sont à détailler conformément au plan de comptes.

(2) Crédits de l'exercice votés lors de la séance.

(3) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 sont présentés uniquement si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(4) Inscrire uniquement si le compte administratif est voté ou en cas de reprise anticipée des résultats de l'exercice précédent.

(5) Indiquer le montant correspondant figurant en II - Présentation générale du budget – vue d'ensemble.

(6) Indiquer le signe algébrique.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN	
ETAT DES CHARGES TRANSFEREES	A8

A8 – ETAT DES CHARGES TRANSFEREES

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6812) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

Exercice	Nature de la dépense transférée	Durée de l'étalement (en mois)	Date de la délibération	Montant de la dépense transférée au compte 481 (I)	Montant amorti au titre des exercices précédents (II)	Montant de la dotation aux amortissements de l'exercice (c/6862) (III)	Solde (1)
TOTAL				0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Correspond au montant de la charge restant à amortir = I – (II + III).

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – DETAIL DES OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS	A9

A9 – CHAPITRE D'OPERATIONS POUR COMPTE DE TIERS (Détail) (1)

- (1) Ouvrir un cadre par opération pour compte de tiers.
- (2) Ensemble des réalisations connues (hors restes à réaliser).
- (3) A remplir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
- (4) Total = Restes à réaliser N-1 + Nouveaux crédits votés.
- (5) Inscrire le chapitre et la nature des travaux.
- (6) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en dépenses qu'en recettes.
- (7) Indiquer le chapitre.

Envoyé en préfecture le 28/01/2016
 Reçu en préfecture le 28/01/2016
 Affiché le 
 ID : 034-213402704-20160128-2016_03A-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT	B1.1

B1.1 – ETAT DES EMPRUNTS GARANTIS PAR LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT (art. L. 2313-1 6°, L. 5211-36 et L. 5711-1 du CGCT)

Désignation du bénéficiaire	Année de mobilisation et profil d'amortissement de l'emprunt (1)		Objet de l'emprunt garanti	Organisme prêteur ou chef de file	Montant initial	Capital restant dû au 01/01/N	Durée résiduelle	Périodicité des remboursements (2)	Taux initial			Taux à la date de vote du budget (6)			Catégorie d'emprunt (7)	Indices ou devises pouvant modifier l'emprunt	Annuité garantie au cours de l'exercice	
	Année	Profil							Taux (3)	Index (4)	Taux actuariel (5)	Taux (3)	Index (4)	Niveau de taux			En intérêts (8)	En capital
Total des emprunts contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts autres que ceux contractés par des collectivités ou des EP (hors logements sociaux)					0,00	0,00										0,00	0,00	
Total des emprunts contractés pour des opérations de logement social					0,00	0,00										0,00	0,00	
TOTAL GENERAL					0,00	0,00										0,00	0,00	

(1) Indiquer C pour amortissement constant, P pour amortissement progressif, F pour in fine, X pour autres (à préciser).

(2) Indiquer la périodicité des remboursements A : annuelle ; M : mensuelle ; B : bimestrielle ; S : semestrielle ; T : trimestrielle ; X : autre.

(3) Type de taux d'intérêt : F : fixe ; V : variable simple ; C : complexe (c'est-à-dire un taux variable qui n'est pas seulement défini comme la simple addition d'un taux usuel de référence et d'une marge exprimée en point de pourcentage).

(4) Indiquer le type d'index (ex. EURIBOR 3 mois ...).

(5) Taux annuel, tous frais compris.

(6) Taux hors opération de couverture. Pour les emprunts à taux variable, indiquer le niveau à la date de vote du budget.

(7) Catégorie d'emprunt hors opération de couverture. Exemple A-1 (cf. la classification des emprunts suivant la typologie de la circulaire IOCB1015077C du 25 juin 2010 sur les produits financiers offerts aux collectivités territoriales).

(8) Il s'agit des intérêts dus au titre du contrat initial et comptabilisés à l'article 66111 « Intérêts réglés à l'échéance » (intérêts décaissés).

Envoyé en préfecture le 28/01/2016
 Reçu en préfecture le 28/01/2016
 Affiché le 
 ID : 034-213402704-20160128-2016_03A-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT	B1.2

B1.2 – CALCUL DU RATIO D'ENDETTEMENT RELATIF AUX GARANTIES D'EMPRUNT

Calcul du ratio de l'article L. 2252-1 du CGCT	Valeur en euros	
Total des annuités déjà garanties à échoir dans l'exercice (1)	A	0,00
Total des premières annuités entières des nouvelles garanties de l'exercice (1)	B	0,00
Annuité nette de la dette de l'exercice (2)	C	0,00
Provisions pour garanties d'emprunts	D	0,00
Total des annuités d'emprunts garantis de l'exercice	I = A+ B + C - D	0,00
Recettes réelles de fonctionnement	II	0,00
Part des garanties d'emprunt accordées au titre de l'exercice en % (3)	I / II	0,00

(1) Hors opérations visées par l'article L. 2252-2 du CGCT.

(2) Cf. définition de l'article D. 1511-30 du CGCT.

(3) Les garanties d'emprunt accordées au titre d'un exercice ne doivent pas représenter plus de 50 % des recettes réelles de fonctionnement de ce même exercice.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL	B1.3

B1.3 – 8016 ETAT DES CONTRATS DE CREDIT-BAIL

- (1) Indiquer l'objet du bien mobilier ou immobilier.
- (2) Total = (N+1, N+2, N+3, N+4) + restant cumul.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE	B1.4

B1.4 – ETAT DES CONTRATS DE PARTENARIAT PUBLIC-PRIVE

- (1) Somme des rémunérations relatives à l'investissement restant à verser au cocontractant pour la durée restante du contrat de PPP au 01/01/N.
 (2) Montant inscrit à la colonne précédente déduction faite de la somme des participations reçues d'autres collectivités publiques au titre de la part investissement.

Envoyé en préfecture le 28/01/2016
 Reçu en préfecture le 28/01/2016
 Affiché le 
 ID : 034-213402704-20160128-2016_03A-DE

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN – ENGAGEMENTS DONNES ET RECUS	
ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS	B1.6

B1.6 – ETAT DES ENGAGEMENTS RECUS

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme émetteur	Durée en années	Périodicité	Créance en capital à l'origine	Créance en capital 01/01/N	Annuité reçue au cours de l'exercice
	8026	Redevance de crédit-bail restant à recevoir (crédit-bail immobilier)			0,00	0,00	0,00
	8027	Subventions à recevoir par annuités (annuités restant à recevoir)			0,00	0,00	0,00
	8028	Autres engagements reçus			0,00	0,00	0,00
	A l'exception de ceux reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	Engagements reçus des entreprises				0,00	0,00	0,00
	TOTAL				0,00	0,00	0,00

IV – ANNEXES	Affiché le	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	ID : 034-213402704-20160128-2016_03A-DE	
AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT		B2.1

B2.1 – SITUATION DES AUTORISATIONS DE PROGRAMME ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN	
AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT	B2.2

B2.2 – SITUATION DES AUTORISATIONS D'ENGAGEMENT ET CREDITS DE PAIEMENT

(1) Il s'agit des réalisations effectives correspondant aux mandats émis.

(2) Il s'agit du montant prévu initialement par l'échéancier corrigé des révisions.

IV – ANNEXES		Affiché le	IV
ENGAGEMENTS HORS BILAN		ID : 034-213402704-20160128-2016_03A-DE	
ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE			B3

B3 – ETAT DES RECETTES GREVEES D'UNE AFFECTATION SPECIALE

TOTAL Reste à employer au 01/01/N :		0,00
TOTAL Recettes	0,00	Total Dépenses
		0,00
TOTAL Reste à employer au 31/12/N :		0,00

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SOCIALE (d)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE SPORTIVE (g)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE CULTURELLE (h)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ANIMATION (i)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE POLICE (j)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 28/01/2016
 Reçu en préfecture le 28/01/2016
 Affiché le
 ID : 034-213402704-20160128-2016_03A-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N	C1

C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
 TECH : Technique.
 URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
 S : Social.
 MS : Médico-social.
 MT : Médico-technique.
 SP : Sportif.
 CULT : Culturel.
 ANIM : Animation.
 PM : Police.
 OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

- 3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
- 3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
- 3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
- 3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
- 3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
- 3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
- 3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
- 3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
- 3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
- 3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
- 38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
- 47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnaires
- 110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
- 110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
- A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 28/01/2016
 Reçu en préfecture le 28/01/2016
 Affiché le

 ID : 034-213402704-20160128-2016_03A-DE

IV – ANNEXES**IV****AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS
LISTE DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER****C2****C2 – LISTES DES ORGANISMES DANS LESQUELS A ETE PRIS UN ENGAGEMENT FINANCIER (articles L. 2313-1 et L. 2313-1-1 du CGCT)**

Les documents financiers et comptables de ces organismes sont mis à la disposition du public à (1). Toute personne a le droit de demander communication.

La nature de l'engagement (2)	Nom de l'organisme	Raison sociale de l'organisme	Nature juridique de l'organisme	Montant de l'engagement
<u>Délégation de service public (3)</u>				
<u>Détention d'une part du capital</u> 20/10/2011 -	Société d'Aménagement de l'Agglomération de Montpellier (SAAM)	Société Publique Locale d'aménagement	Société publique locale d'aménagement	15 000,00
<u>Garantie ou cautionnement d'un emprunt</u> 28/08/2002 - 15/12/2005 -	Hérault Habitat Hérault Habitat	Office public HLM Office public HLM	Office public HLM Office public HLM	644 012,00 1 692 517,00
<u>Subventions supérieures à 75 000 € ou représentant plus de 50 % du produit figurant au compte de résultat de l'organisme</u>				
<u>Autres</u>				

(1) Hôtel de ville pour les communes et siège de l'établissement pour les EPCI, syndicat, etc. et autres lieux publics désignés par la commune ou l'établissement.

(2) Indiquer la date de la décision (délibérations, contrats ou décisions de l'exécutif).

(3) Préciser la nature de la délégation (concession, affermage, régie intéressée, ...).



IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT	C3.1

C3.1 – LISTE DES ORGANISMES DE REGROUPEMENT AUXQUELS ADHERE LA COMMUNE OU L'ETABLISSEMENT

DESIGNATION DES ORGANISMES	DATE D'ADHESION	MODE DE FINANCEMENT (1)	MONTANT DU FINANCEMENT
Etablissements publics de coopération intercommunale			
Montpellier Méditerranée Métropole	01/01/2015	TPU	0,00
Autres organismes de regroupement			

(1) Indiquer si le financement est fait par TPZ, TPU, TPU + fiscalité additionnelle, fiscalité additionnelle ou sans fiscalité propre.

IV – ANNEXES	Affiché le	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	ID : 034-213402704-20160128-2016_03A-DE	
LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES PAR LA COMMUNE		C3.2

C3.2 – LISTE DES ETABLISSEMENTS PUBLICS CREEES (1)

(1) Il s'agit de recenser les établissements publics créés par la collectivité pour l'exploitation directe d'un service public relevant de sa compétence.

Pour rappel, la collectivité a l'obligation de constituer une régie si le service concerné est de nature industrielle et commerciale (cf. article L. 1412-1 du CGCT) ou la faculté de constituer une régie si le service concerné est de nature administrative et n'est pas de ceux qui, par leur nature ou par la loi, ne peuvent être assurés que par la collectivité elle-même (cf. article L. 1412-2 du CGCT).

Les régies ainsi créées peuvent, au choix de la collectivité, être dotées :

- soit de la personnalité morale et de l'autonomie financière ;
- soit de la seule autonomie financière.

Cependant, il convient de préciser que seules les régies dotées de la personnalité morale et de l'autonomie financière sont dénommées établissement public et doivent être recensées dans cet état.

IV – ANNEXES	Affiché le	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS	ID : 034-213402704-20160128-2016_03A-DE	
LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE		C3.3

C3.3 – LISTE DES SERVICES INDIVIDUALISES DANS UN BUDGET ANNEXE

IV – ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS

LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

C3.4

C3.4 – LISTE DES SERVICES ASSUJETTIS A LA TVA ET NON ERIGES EN BUDGET ANNEXE

Catégorie d'établissement	Intitulé / objet de l'établissement	Date de création	N° et date de délibération	Nature de l'activité (SPIC/SPA)
Théâtre	Culturel		-	

IV – ANNEXES**IV
D1****DECISIONS EN MATIERE DE TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES****D1 – TAUX DE CONTRIBUTIONS DIRECTES**

Libellés	Bases notifiées (si connues à la date de vote)	Variation des bases/(N-1) (%)	Taux appliqués par décision de l'assemblée délibérante (%)	Variation de taux/N-1 (%)	Produit voté par l'assemblée délibérante	Variation du produit/N-1 (%)
Taxe d'habitation	0,00	0,00	14,11	0,00	2 537 000,00	3,15
TFPB	0,00	0,00	25,10	0,00	5 168 000,00	2,43
TFPNB	0,00	0,00	96,14	0,00	82 000,00	1,03
CFE	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAL	0,00	0,00			0,00	0,00

IV – ANNEXES

ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 25

VOTES :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 1

Date de convocation : 15/01/2016

Présenté par Le maire (1),
A Conseil municipal, le 21/01/2016
Le maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session Budget Primitif 2016
A Mairie de Saint Jean de Védas, le 21/01/2016
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

Carabasse Philippe	
Clamouse Alain	
De Boisgelin Paul	
Favre-Mercuret Roselyne	
Fontvieille Henri	
Guiraud Isabelle	
Le Blevec Benjamin	
Masanet Corinne	
Maurel Patricia	
Merlin Didier	
Nencioni Sébastien	
Petit Eric	
Renard Sylvie	
Salomon Marie-Line	
Scialom Daniel	
Trindade José	
Vacquié Sophie	
Vernay Philippe	
Vessiot Arlette	

Certifié exécutoire par Le maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 28/01/2016, et de la publication le 28/01/2016

A , le

- (1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
- (2) L'assemblée délibérante étant : Conseil Municipal.